

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2021-2024



I. DIAGNOSTIC TERRITOIRE

I.1 - La politique éducative

I.2 - Les atout du territoire

I.3 - Les activités existantes

- a / Les accueils périscolaires
- b / La pause méridienne
- c / L'accueil des mercredis et vacances scolaires
- d / L'espace Jeunes
- e / La dynamique associative

II. LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

II.1 - Définition et attendus d'un projet éducatif

II.2 - Les objectifs éducatifs

- a / Citoyenneté & Vivre-Ensemble
- b / Sport, Art & Santé
- c / Développement Durable et Écocitoyenneté

III. MISE EN OEUVRE DU PEDT

III.1 - Organistaion générale

- a / Territoire et publics concernés
- b / Périodes et horaires concernés
- c / Le comité de pilotage et de coopération éducative
- d / Les activités
- e/ La communication
- f / La coordination

III.2 - La semaine de 4 jours depuis juin 2017

- a / La concertation
- b / les horaires scolaires à la rentrée 2021

III. 3 - Le plan mercredi

(cf. document joint)

IV. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PEDT

IV.1 La gouvernance

- a / La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation
- b / La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative
 - Sa composition
 - Ses missions

IV.2. L'évaluation du projet éducatif global

- a / Le sens de l'évaluation du projet
- b / La méthodologie d'évaluation

V. PRÉVISIONNELS DES ACTIONS ET ACTIVITÉS 2021-2024

V.1. École élémentaire

V.2. École maternelle

V.3. Belins Belines

V.4. Mairie / pause méridienne

V.5. Chantelise – Les Liserons

V.6. Divers

I. DIAGNOSTIC TERRITOIRE

I.1. LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Le projet éducatif vise à mettre en place une **réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps de vie et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels)**.

Notre commune considère avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducatif forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite de chaque enfant.

I.2. LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Commune périurbaine, Saint-Laurent-d'Agny possède un **environnement naturel agréable**. Entourée de champs, de vergers, Saint-Laurent-d'Agny possède également un étang mais brille principalement de par sa Chapelle classée monument historique. Commune dynamique, Saint-Laurent-d'Agny possède notamment un **tissu associatif riche** (53 associations à ce jour, dont une grande partie s'adresse à la catégorie enfance-jeunesse) mais également un **nombre d'infrastructures important permettant d'accueillir des activités sportives, culturelles ou à vocation sociale**.

Liste non-exhaustive des infrastructures & équipements communaux pouvant participer au bien-être et/ou à la mise en place d'activités en lien avec la jeunesse :

- un terrain multisports proche de l'école
- un terrain de foot
- deux terrains de tennis
- un terrain de basket extérieur
- un terrain de boules
- un équipement sportif couvert (Tennis, basket, badminton, volley etc...)
- une salle de gym/danse, Dojo
- un parcours de santé
- un skate parc
- une aire de jeux
- un espace jeunes
- une bibliothèque
- une salle des fêtes
- de nombreuses salles communales
- Jardin partagés & Haie fruitière

Saint-Laurent-d'Agny faisant parti de la COPAMO (Communauté de communes du Pays Mornantais), a également accès à d'autres structures et infrastructures comme :

- le cinéma et théâtre Jean Carmet
- le centre aquatique intercommunal
- la ludothèque de Mornant
- des associations intercommunales

I.3. LES ACTIVITÉS EXISTANTES

A / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (MATIN & SOIR)

L'accueil périscolaire est pris en charge depuis plusieurs années par une association : Les Belins Belines. Ces accueils se déclinent en deux temps : l'accueil du matin avant la classe et l'accueil le soir après la classe. (nb: à ce jour 160 familles inscrites pour une fréquentation journalière en moyenne de 80 enfants)

Les parents peuvent inscrire leurs enfants par dossier à tout moment. Les renouvellements en fin d'année scolaire pour l'année suivante permettent de mieux calibrer l'équipe d'encadrement. Pour le mercredi, il est possible de s'inscrire pour la journée complète, la demie journée, avec ou sans le temps du repas. Il est possible, sous réserve d'autorisation parentale, qu'une personne autorisée prenne en charge un enfant pour l'accompagner à une activité en cours de journée et le ramène au Belins Belines pour le reste de la journée.

- L'accueil du matin entre 7h30 et 8h20

L'enfant est accueilli dans le bâtiment des Belins Belines situé à côté de l'école. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits dans leur classe dès 08h20. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- L'accueil du soir entre 16h20 et 18h30

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants des écoles maternelles et élémentaires sont pris en charge par les animateurs des Belins Belines. Après un temps dédié au goûter, différentes activités de détente et/ou de jeux sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

B / LA PAUSE MÉRIDienne ENTRE 11H30 ET 13H30

Deux services de restauration sont mis en place, le premier pour les plus jeunes et le second pour les enfants de 2ème et 3ème cycle. Les enfants sont encadrés par des animateurs, les ATSEM et du personnel technique. La salle de restauration est commune aux deux écoles. L'attention devant toujours être portée au maximum sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également à prévoir. On comptabilise 150 enfants en moyenne par jour soit 70% des enfants scolarisés (au 02.09.2021). Les familles peuvent inscrire leurs enfants dès la fin de l'année scolaire, plusieurs permanences sont organisés en mairie fin juin et début septembre, sur les plages horaires accessibles aux parents qui travaillent. L'inscription préalable est obligatoire. L'enfant peut être inscrit pour tous les jours de classe, pour quelques jours dans la semaine seulement, ou ponctuellement dans la limite des places disponibles en cours d'année. L'inscription des enfants de moins de trois ans et demi se fait sur demande de dérogation.

C / L'ACCUEIL DES MERCREDIS & VACANCES SCOLAIRES

C'est également l'Association Belins Belines qui organise les accueils de loisirs les mercredis et le temps des vacances scolaires. Ces accueils de loisirs représentent l'un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles. Des programmes d'activités sont élaborés par les animateurs sur des thématiques données. Les inscriptions se font de la même manière que pour l'accueil périscolaire. Ce sont en moyenne 20

enfants qui sont accueillis les mercredis et 32 durant les vacances scolaires.

D / L'ESPACE JEUNES

L'ouverture de « l'Espace jeunes » constitue le point d'ancrage des différentes possibilités de loisirs et d'informations offertes durant le temps libre. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant ou du jeune aux côtés de l'école et de la famille.

Le temps libre ne peut plus, aujourd'hui être considéré comme un temps résiduel, mais bien comme un temps en soi. Dans ce cadre, deux missions distinctes et complémentaires peuvent être confiées à ce lieu :

- Une mission d'accueil : ce lieu doit devenir un lieu de référence, un lieu repère, un lieu de convivialité, un lieu de vie et de pratique sociales.
- Une mission éducative: Ce local, au cœur du temps libre, doit être un espace d'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité, de la vie collective, conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

D'autre part, il nous faut continuer à innover et tenir compte des réalités qui nous entourent. En effet, la mobilité des jeunes au sein de notre bassin de vie en est une. Une approche globale paraît en ce sens pertinente et complémentaire aux liens tissés localement. Elle doit aussi favoriser la recherche de synergie entre les ressources existantes, la mise en commun des idées et des moyens pour ainsi tenter de faire ensemble ce qu'il est difficile, voire impossible, de faire seul.

E / LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Riche d'associations, Saint-Laurent-d'Agnay foisonne d'activités sportives et culturelles. Afin de faire perdurer cette dynamique la commune s'engage en soutenant matériellement et/ou financièrement une grande partie de ces associations, et en leur donnant gratuitement accès aux diverses infrastructures communales. De nombreux échanges existent déjà entre les structures jeunesse, les familles et les associations.

II. LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

II.1. DÉFINITION ET ATTENDUS D'UN PROJET ÉDUCATIF

Il consiste à organiser des rencontres et des concertations constructives entre l'ensemble des acteurs locaux du champ éducatif, au sens le plus large du terme et entre les acteurs de proximité et ceux qui organisent les cadres communs au territoire concerné par le projet. Le projet éducatif invite les uns et les autres de ces acteurs à mieux se connaître et mieux se reconnaître dans leurs places et rôles spécifiques, à tenter de construire une vision commune et à définir des valeurs partagées pour guider l'action éducative, à se mobiliser conjointement autour d'objectifs volontaristes visant à favoriser la complémentarité de leurs contributions respectives, la continuité entre les temps éducatifs, la cohérence des espaces éducatifs, l'amélioration des cadres et conditions de vie, d'apprentissage, de socialisation et d'émancipation des enfants. Il invite également à identifier les moyens, les ressources et les projets déjà en place, à en évaluer la pertinence et l'efficacité et à définir ce qu'il convient de créer ou de développer pour pallier les manques et réduire les carences.

La démarche du projet se traduit alors par la discussion et l'adoption d'un document qui inscrit des axes, des objectifs et des programmations d'actions, de services et d'équipements et qui prévoit les modalités concrètes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation, aussi participatives que possible, des décisions prises.

II.2. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire. Au-delà des changements horaires au niveau du temps scolaire, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du projet consistera à adapter le projet de la «place de l'enfant».

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités. Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Pour ce deuxième PEDT, Saint-Laurent-d'Agnny propose d'axer sa politique enfance-jeunesse autour de **trois grands axes fédérateurs** :

- **CITOYENNETÉ & VIVRE-ENSEMBLE**
- **SPORT, ART & SANTÉ**
- **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ**

Et se donne pour objectif de :

- contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité
- mieux prendre en compte les enjeux du développement durable
- favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles
- contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble
- développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives

A / CITOYENNETÉ & VIVRE-ENSEMBLE

La commune, comme lieu de vie sociale, a une responsabilité importante pour faciliter la création et le développement de liens humains, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « mieux-vivre ensemble ».

L'école, les lieux collectifs de vie sont pour l'enfant, les premiers lieux de socialisation ; il va apprendre à vivre avec les autres. L'enfant va faire l'apprentissage de règles de vie en société et parfois être confronté aux préjugés et aux discriminations. Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel, il est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité.

Les actions éducatives mises en place doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de lui transmettre les notions de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité ... La poursuite d'actions est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands problèmes de société : la faim dans le monde, la pauvreté ou le handicap. La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif

Enfin, il semble essentiel que les actions éducatives mises en place recherchent le brassage interculturel et intergénérationnel afin d'accentuer cette ouverture au monde.

B / SPORT, ART & SANTÉ

L'activité physique permet de renforcer l'estime de soi, tout comme la pratique artistique. Celles-ci jalonnent le parcours de l'enfant et peuvent lui servir de capital, de réserve, de ressources. Les enfants naissent avec un bagage génétique et une personnalité, leurs expériences forment et alimentent leur potentiel. L'enjeu est de permettre à l'enfant d'avoir une réserve suffisamment solide, afin qu'il puisse puiser l'énergie nécessaire au cours de son développement. Les bases de l'estime de soi s'appuient sur quatre points importants : le sentiment de confiance (la sécurité physique, l'attention à l'autre, se sentir exister, la considération), la connaissance de soi (le langage artistique, les supports d'expressions corporelles), le sentiment d'appartenance (l'apprentissage des règles, des normes, se sentir « attendu ») et le sentiment de réussite (et non de performance).

Dès 1946, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définissait la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé, dans sa définition la plus globale, est associée à la notion de bien-être.

Nous connaissons aujourd'hui quelques actions qui permettent de l'optimiser, en particulier :

- physique : maintenir notre corps en bonne santé grâce à l'exercice, la nutrition, le sommeil
- mentale : s'engager avec le monde qui nous entoure par l'apprentissage, la créativité.
- émotionnelle : être en prise avec nos propres sentiments (et ceux des autres), en être conscient, les accepter et être capable de les exprimer.
- sociale : se connecter, interagir, apporter notre aide à d'autres personnes ...

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce projet éducatif est de favoriser l'accès aux temps libres, aux loisirs, à la culture en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire...), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux, et par des aides financières aux familles les plus en difficultés.

C / DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ

« L'Éducation au développement durable donne aux individus les moyens de modifier leur manière de penser et d'agir en faveur d'un avenir durable » _ Définition de l'Unesco

Les enfants sont déjà acteurs au sein de notre société mais seront également les citoyens de demain. Dès le plus jeune âge, les enfants construisent leurs choix, ils recherchent des modèles qui vont ensuite les influencer tout au long de leurs existences. C'est tout une tranche d'âge sur laquelle il est important de concentrer ses efforts : les éduquer au développement durable devient un enjeu majeur. D'ailleurs, Pierre Rabhi propose de réfléchir à quelle planète nous laisserons à nos enfants mais également à quels enfants nous laisserons à notre planète.

L'éducation à l'environnement et au développement durable a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Cette éducation doit nourrir leur réflexion sur des problématiques comme la qualité de l'air, les changements climatiques, la gestion des ressources et de l'énergie ou la préservation de la biodiversité. Elle doit aussi les sensibiliser aux comportements éco-responsables et aux savoir-faire qui permettent de préserver notre planète en faisant évoluer notre manière de vivre et de consommer.

Dans le cadre de parcours éducatifs cohérents et de qualité permettant de rendre complémentaires les temps scolaires, périscolaires et de loisirs, l'éducation à l'environnement et au développement durable apparaît aujourd'hui comme l'une des clés de la transition écologique.

III.1. ORGANISATION GÉNÉRALE

A / TERRITOIRE ET PUBLICS CONCERNÉS

Le projet éducatif concerne l'ensemble du territoire de Saint-Laurent-d'Agny.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

	ÉTABLISSEMENTS		
	Public	Privé	Public concerné
École maternelle	1	0	3-6 ans
École élémentaire	1	0	6-10 ans
Espace Jeunes	1	0	11-16 ans
Liserons (*)	0	1	6-20 ans

Concernant les établissements scolaires publics, les effectifs de l'année 2021-2022 sont les suivants :

Maternelle publique : 81 élèves (dont 9 de - de 3 ans)

Élémentaire publique : 151 élèves

// Soit un total de 232 enfants scolarisés. //

Concernant les établissements privés, les effectifs de l'année 2021-2022 sont les suivants :

Chantelise Pôle Liserons : 26

(*) Structure de prise en charge pluridisciplinaire de jeunes de 6 à 20 ans, présentant des troubles du comportement et des troubles des apprentissages scolaires. Les prises en charge peuvent être faites sous forme d'un suivi ambulatoire et bien d'un accueil de jour. Certains enfants du DIITEP sont scolarisés dans la classe externalisée de l'école élémentaire de St Laurent d'Agny. La structure prend en charge les jeunes sur les temps scolaires, propose 2 soirées d'internat et un accueil éducatif pendant quelques jours ou semaines des vacances scolaires.

B / PÉRIODES ET HORAIRES CONCERNÉS

Les temps retenus pour les activités sont :

- Durant le temps scolaire :
 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30
- Durant le temps périscolaire :
 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h30 à 08h20 et de 16h20 à 18h30
 - le mercredi de 07h30 à 18h30 dans le cadre des accueils de loisirs des Belins Belines
- Durant les vacances scolaires :
 - En fonction du programme d'animations pour les activités municipales
 - Du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 dans le cadre des accueils de loisirs des Belins Belines

C / LE COMITÉ DE PILOTAGE ET DE COOPÉRATION ÉDUCATIVE

Structure d'échanges pour identifier certaines difficultés et pour formuler des pistes d'amélioration possibles, le comité de pilotage et de coopération éducative se donne pour objectif de se réunir une fois par trimestre et s'impose au moins une réunion par an.

Le Comité de pilotage a pour rôle :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative.

- D'évaluer le projet éducatif mis en œuvre sur la commune.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif.

D / LES ACTIVITÉS

Elles doivent répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts et peuvent varier entre plusieurs pratiques selon les différents moments de la journée. Le temps méridien est assuré par du personnel communal. Les activités périscolaires sont menées par des partenaires qualifiés (associations ou prestataires) avec lesquels la ville a conventionné, elles sont un moyen de mettre en œuvre les orientations éducatives décidées par la ville.

E / LA COMMUNICATION

Les familles sont informées du fonctionnement des activités périscolaires par différents moyens :

- Lors de la pré-inscription scolaire de leurs enfants
- Lors de l'inscription aux activités périscolaires
- Lors de l'inscription à l'espace jeunes
- Lors de l'inscription aux activités périscolaires
- Par le Portail Famille
- Par des réunions d'information si nécessaire
- Par le site internet de la commune
- Par l'affichage devant les écoles
- Par les flyers distribués à l'école
- Par l'information dans la revue municipale
- Par les conseils d'école dont les comptes-rendus sont transmis par les parents d'élèves délégués.

F / LA COORDINATION DU DISPOSITIF

Ce dispositif est encadré par la mairie :

Mairie de Saint-Laurent-d'Agny
28, route de Mornant
69440 Saint-Laurent-d'Agny
04 78 48 75 30

Représenté par l'adjointe en charge de l'enfance-jeunesse :

Coralie Trichard / @ : coralie.trichard@stlaurentdagny.fr

Coordonné par la responsable municipale du pôle enfance-jeunesse :

Nicole RENAUD / 06 43 54 92 59 / @ : cantine@stlaurentdagny.fr

III.2. SEMAINE DE 4 JOURS DEPUIS JUIN 2017

A / LA CONCERTATION

Lors de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires en 2015, un diagnostic a été réalisé auprès des parents d'élèves afin de connaître leurs besoins. La consultation initiale s'était réalisée en plusieurs étapes :

- consultation des parents par voie de questionnaire
- consultation des associations du village – y compris les parents d'élèves
- consultation des enseignants

Il est apparu clairement qu'une grande majorité souhaitait maintenir les horaires de prise en charge des enfants jusqu'à 16H30 à minima, aussi bien pour les maternelles que pour les pri-

maires. Après plusieurs expérimentations d'aménagement des temps scolaires, les conseils d'école extraordinaires se sont prononcés, en Juin 2017 pour instaurer la semaine de 4 jours.

B / LES HORAIRES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2021

Ecoles maternelles et élémentaires publiques

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- 7h30-8h20 : accueil périscolaire du matin
- 8h20/8h30 -11h30 : cours
- 11h30-13h30 : pause méridienne
- 13h20/13h30-16h30 : cours
- 16h30-18h30 : accueil périscolaire du soir

III.3. LE PLAN MERCREDI

(cf. document joint)

IV. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PEDT

IV.1. LA GOUVERNANCE

A / LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT LOCAL AU SERVICE DE LA COÉDUCATION

Le projet éducatif territorial de la commune de Saint-Laurent-d'Agnay repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation.

- Les élus et les services communaux.
 - Les services de l'Education nationale, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), le GAD (Groupe d'Appui Départemental), la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).
 - Le champ associatif : Belins Belines, Chantelise - Pôle Liserons, Les amis de la Bibliothèque
- nb : Toutes les associations du village ayant un lien avec des activités culturelles et sportives peuvent être amenées à devenir partenaires du projet.*

B / LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET DE COOPÉRATION ÉDUCATIVE

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage et de coopération éducative.

• SA COMPOSITION

- Le Maire ou son représentant
- L'Adjoint en charge de la Jeunesse
- Le Directeur de l'école élémentaire ou son représentant
- Le Directeur de l'école maternelle ou son représentant
- Le Directeur du service périscolaire et centre de loisirs Belins Belines
- Le Coordinateur pédagogique de l'Association Chantelise
- Le Coordinateur municipal du pôle enfance-jeunesse
- Un représentant des ATSEM
- L'animateur en charge de l'Espace Jeunes
- Un représentant de la bibliothèque

• SES MISSIONS

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- 1 - **D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative** et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- 2 - **D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial** mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- 3 - **De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire** pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- 4- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

IV.2. L'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF GLOBAL

A / LE SENS DE L'ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du projet est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- **Pour communiquer et partager** sur la mise en œuvre du projet auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- **Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet** sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire et d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme de l'école, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...
- **Pour piloter le projet**, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation devra permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

B / LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité, de la pugnacité. Il n'a pas été souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève d'un travail en commun des partenaires : les indicateurs établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

V. PRÉVISIONNELS DES ACTIONS ET ACTIVITÉS 2021-2024

V.1. ÉCOLE ELEMENTAIRE

Objectifs du PEDT :

- liens avec le village
- échanges avec les différentes structures et personnes qui accueillent les élèves
- aides pour la mise en place des projets (financières, matérielles et humaine)

CITOYENNETÉ, VIVRE ENSEMBLE

- Classe découverte pour 4 classes de l'école (tous les CE2, CM1 et CM2)
- Projet pour les 2 classes qui ne participeront pas à la classe découverte (CP et CE1)
- Participation aux « Liserons en Fête »
- Demande d'intervention de la BPDJ pour les CM2 (risques d'internet)
- Demande d'intervention de la prévention routière pour les CM2 (permis vélo)

ART, SPORT ET SANTÉ

- Participation au Printemps des poètes
- Participation à la Grande Lessive
- Prix des Incorruptibles avec la bibliothèque
- Demande d'activité CULTUR'EN BUS
- Demande les animationS IN FLORE ET SENS auprès du SMAGGA
- Mise en place de « L'école en Poésie » avec l'aide de la mairie
- Projet musique avec Perrine SAUVAGE, intervenante en musique, avec comme finalité un spectacle de fin d'année
- Projet de fresque sous le préau et dans les couloirs
- Initiation aux premiers secours par des parents d'élèves

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ

- Participation au projet de haie fruitière : animations par les bénévoles de Graine en Fol'Lie
- Poursuite du projet de jardin potager de l'école (avec aides extérieures ? Grands-parents, bénévoles ?...) Tri du papier, plastique et carton, récupération des piles, des masques jetables, cartouches d'imprimante avec la société Printerra (favorise l'emploi en France et l'insertion des personnes handicapées)
- Collecte de fonds et dons pour l'association LE RIRE MEDECIN
- Demande d'interventions au SITOM : trions nos déchets (du CP au CE2) et réduisons nos déchets (CM1 et CM2)

V.2. ÉCOLE MATERNELLE

Objectifs du PEDT :

- Cohérence entre les projets d'école et ceux de la mairie
- Communication pour mettre en commun des structures et matériel pouvant enrichir les projets
- Découvrir les différentes associations et leur richesse respective
- Aide financière et matériel pour mettre en place les projets

Projets : Travail sur les différents axes du PEDT avec pour colonne vertébrale « L'éducation à la santé »

ART, SPORT ET SANTÉ

- Corps en mouvement par le sport : Collaboration éventuelle avec les Liserons pour mettre en commun les ressources matériels et humaines afin de mettre en place un projet sur le sport.
- Collaboration avec l'école élémentaire
- Collaboration avec KOMANU
- Projet danse HIP/HOP avec une aide financière
- Continuation des randonnées pour découvrir le village
- Travail sur le corps en sciences
- Corps en mouvement dans l'art
- ALIMENTATION (si le contexte sanitaire le permet) :
Coin jardin : création d'un potager/ liaison possible avec les liserons
Collaboration avec la cantine
Collaboration avec des agriculteurs et commerçants locaux
Mise en place d'un évènement culinaire : petit déjeuner équilibré Collaboration avec Komanu (découvrir une autre alimentation)

Tous ces projets collaboratifs impliquent la citoyenneté et le vivre ensemble.

V.3. BELINS BELINES

Objectifs du PEDT :

- Consolider le dialogue et la cohérence entre les différentes structures et permettre l'organisation de moments communs.

Projets : Travail sur les différents axes du PEDT

CITOYENNETÉ, VIVRE ENSEMBLE

- Projet autour de la radio (podcast, émission...) avec envie de le développer en partenariat avec d'autres structures. Ce projet a l'avantage de pouvoir être développé par toutes les structures et ce sous diverses formes
- Participation aux différentes journées et manifestations telles que : semaine bleue, grande lessive, village en poésie, repas des anciens ...

ART, SPORT ET SANTÉ

- Animations diverses autour du sport, d'activités ludiques, créatives et manuelles

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ

- Sensibilisation aux gestes écocitoyens

V.4. MAIRIE / PAUSE MÉRIDienne

Objectifs du PEDT :

- Organiser ensemble des moments de jeux autour de thèmes communs actuels, partager et emmener à la réflexion.

Projet : Travail sur les différents axes du PEDT autour de l'alimentation.

Plusieurs activités sont proposées sur la base du volontariat. Les enfants sont invités à jouer (jeux libres dans la cour, ou jeux de société) ou à participer à un atelier selon leur souhait.

CITOYENNETÉ, VIVRE ENSEMBLE

- Participation aux animations du village telles que la semaine bleue et repas des anciens.
- Inclusion des enfants en situation d'handicap au sein du restaurant scolaire, partage et échanges.

ART, SPORT ET SANTÉ

- Jeux sportifs au city park.
- Partenariat avec la ludothèque et la bibliothèque autour du conte, de l'art et du sport.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ

- Activités autour du tri sélectif.
- Découverte des aliments préservant l'environnement et la santé, autour d'animations mensuelles.

V.5. CHANTELISE – LES LISERONS

Objectifs du PEDT :

- Permettre une ouverture sociale pour certains jeunes du DITEP.

Projets : Travail autour du sport, de la santé.

CITOYENNETÉ, VIVRE ENSEMBLE

- Ouvrir les « portes » de l'institution à tout le monde, pour une meilleure connaissance du travail et des enfants accueillis.

ART, SPORT ET SANTÉ

- Évènement Liserons en fête (classes de l'école élémentaire publique invitées à participer)
- Animations, lectures sur le thème de la santé faites par des élèves du DITEP proposées aux classes de maternelles
- Proposition de rencontres sportives à des classes de l'école qui accueillent certains élèves du DITEP
- Échange de matériel de sport

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOCITOYENNETÉ

- Partenariat possible autour du jardin dans le jardin des Liserons

V.6. DIVERS

L'ensemble de ces activités sont en lien avec l'actualité du village notamment : Repas des anciens organisation de l'évènement, décoration, conseil enfants...); Semaine bleue (échanges avec les anciens, repas cantine, visite et jeux de cartes); La grande lessive; Le carnaval; Décoration du sapin du village; Village en poésie; Festiv'Agny – Festival de théâtre de rue

**Travail effectué en collaboration avec les différents acteurs,
validé par l'ensemble des intervenants.**

MAIRIE DE ST LAURENT D'AGNY,

Fabien BREUZIN,

Maire

